

Fédération Française de Cyclisme

Comité régional du *GRAND EST de CYCLISME*

Annexe de Reims : 13, place Louis Demaison – BP510 - 51682 REIMS Cedex
Tél : 03 26 85 51 86 - ffcgrandest.reims@orange.fr – www.ffcgrandestcyclisme

Compte rendu de la commission mixte FFC – FSGT Mercredi 20 septembre 2017 - Chalons en Champagne - Cité Tirlet - Salle de la Pédale Chalonnaise

Membres présents FFC :

Mr Alain GHILONI (vice président du Grand Est et président de la commission mixte FFC / FSGT),
Mme Catherine BARDIN

Membres présents FSGT :

Mme Nelly BOULARD (51),
Mr Claude BOUGENEAUX (10)

Membre excusé FFC :

Jean Marie GAUDELET

Membres excusés FSGT :

Mrs Jacky BOUTEILLER et Dany BOUTEILLER

Ouverture de la réunion à 18h15.

Adoption du PV du 8 février 2017

Le PV est adopté à l'unanimité.

Retour sur la saison route 2017

En règle générale la saison s'est bien passée.

Epreuves : La commission a répondu à plusieurs demandes d'ouverture d'épreuves non prévues initialement. Celles-ci ont pu être ouvertes entre les deux fédérations au cours de la saison, compte tenu des modifications de calendrier, de problèmes divers. Les demandes ont généralement été acceptées, toujours à l'avantage des compétiteurs et des organisateurs.

Catégories : Il est à noter quelques problèmes de non respect des catégories ou quelques coureurs trichent sur leur appartenance.

Comment le résoudre : à la prochaine participation à une épreuve, par le contrôle des arbitres.

Le classement PC/FFC mis en place a malgré tout permis de mieux contrôler les catégories des compétiteurs et leur équivalence entre les deux fédérations, FFC et FSGT.

Communication : Le Bulletin Officiel FFC n'est plus en place depuis le mois de juillet 2017. Il permettait entre autre la communication des passages de catégories, et de pouvoir le faire appliquer par les officiels arbitres.

Quelle méthode pouvons-nous utiliser aujourd'hui compte tenu que le BO n'est plus d'usage ?

Il est malgré tout rappelé que le coureur est responsable des changements à faire et doit lui-même respecté et appliqué la réglementation à ce titre.

Calendrier mixte cyclo cross 2017 / 2018

1) Epreuves FFC ouvertes à la FSGT :

- Samedi 30 septembre - VC Rethel - CC de Rethel -
- Dimanche 1er octobre - VC Langres - CC de Celsoy - (à voir avec la FSGT de Franche Comté)
- Dimanche 8 octobre - VC Langres - CC de Cohons - (à voir avec la FSGT de Franche Comté)
- Mercredi 1er novembre - ACBR - CC de Tinquieux
- Dimanche 5 novembre - VC Langres - CC de Saint Ciergues - (à voir avec la FSGT de Franche Comté)
- Samedi 11 novembre - VC Langres - CC de Fayl Billot - (à voir avec la FSGT de Franche Comté)
- Dimanche 12 novembre - VC Langres - CC Souvenir Maxime Raclot à Saint Geosmes (idem ci dessus)
- Samedi 6 janvier 2018 - TC Savinien - CC Trois Rosières -

2) Epreuves FSGT ouvertes à la FFC :

- Samedi 25 novembre - UC Mourmelon - CC de Mourmelon -
- Samedi 9 décembre - ASPTT Chalons - CC de Chalons en Champagne - Ouvert aux licenciés FFC qui ne seront pas qualifiés pour le Championnat du Grand Est à Colombey les Deux Eglises.
- Dimanche 10 décembre - UC Nogent - CC de Fontaine Macon - Ouvert aux licenciés FFC qui ne seront pas qualifiés pour le Championnat du Grand Est à Colombey les Deux Eglises.
- Samedi 23 décembre - RCS Saint André - CC de Saint André les Vergers -
- Samedi 30 décembre - ASPTT Troyes - CC de Troyes -
- Dimanche 28 janvier - ASPTT Troyes - CC de Torvilliers à l'américaine

- Si d'autres demandes arrivent en cours d'avancement de la saison, elles seront étudiées par la Commission Mixte, à condition d'être communiquées dans un délai acceptable permettant accord ou pas et la diffusion de l'information.
Les présidents des clubs concernés devront en faire la demande auprès de leur référent de leur fédération appartenant à la Commission Régionale Mixte FFC / FSG, mais aussi en coordination avec leur président de département.

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel de la réglementation avec la période de mutation qui va commencer :

Il est précisé que le coureur ayant la double appartenance doit être licencié dans un même club.

Il doit donc aussi muter en conséquence s'il possède les deux licences.

- La communication du classement FFC 2017 est en cours (visible à ce jour sur le site ffc.fr). La répartition des coureurs de 1ère, 2ème, 3ème catégories et PC sera établie et diffusée dans les prochains jours après définition des quotas fédéraux par le Comité du Grand Est.
- Nous restons en attente de la nouvelle convention qui sera signée au niveau national FFC / FSGT et du compte rendu de la réunion qui a eu lieu entre les deux fédérations au cours de ce semestre 2017.

Rappel de participation aux épreuves FSGT:

Celles-ci sont ouvertes aux coureurs FFC ayant – de 200 points au classement FFC établi fin 2017 et qui n'ont pas eu de licence élite ou 1^{ère} catégorie dans les 6 dernières années.

Les professionnels ne sont pas autorisés.

Nouvelle disposition réglementaire :

Pour le VTT, les coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} FFC ne peuvent participer aux épreuves organisées par la FSGT.

PROCHAINE REUNION de la Commission Mixte FFC / FSGT Grand Est

Mercredi 7 février 2018 à 18h15 Salle de la PC à Chalons en Champagne, Cité Tirlet.

Fin de réunion à 19 h 45 par le verre de l'amitié entre nos deux fédérations.

Pour la FFC GRAND EST

Pour la FSGT MARNE

Pour la FSGT AUBE

Mr Alain GHILONI

Mme Nelly BOULARD

Mr Claude BOUGENEAUX